

DECISION N°11- 081 /P-CS DU 24 AOUT 2011

PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE
SCIENTIFIQUE DE LA COUR SUPREME

LE PRESIDENT DE LA COUR SUPREME,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°96-071 du 16 décembre 1996 modifiée, portant Loi organique fixant l'organisation, les règles de fonctionnement de la Cour Suprême et la procédure suivie devant elle ;

Vu le Décret N°2011-263/P-RM du 18 mai 2011 portant nomination du Président de la Cour Suprême ;

Le Bureau de la Cour Suprême entendu ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés au Comité Scientifique de la Cour Suprême en qualité de :

I - Président : Madame DOUMBIA Niamoye TOURE, Vice-présidente de la Cour.

II- Membres :

- Monsieur Mahamadou BOIRE, Procureur Général ;
- Monsieur Etienne KENE, Président de la Section Judiciaire ;
- Monsieur Hamadine Djibril Goro, Président de la Section Administrative ;
- Monsieur Ouéna NIARE, Président de la Section des Comptes ;
- Monsieur Mama SININTA, Secrétaire Général de la Cour ;
- Monsieur M'Père DIARRA, Avocat Général,
- Monsieur Salikou DIARRA, Conseiller à la Section Judiciaire ;

- Monsieur **Oumar SENOU**, Conseiller à la Section Administrative ;
- Monsieur **Moctar KONE**, Conseiller à la Section des Comptes ;

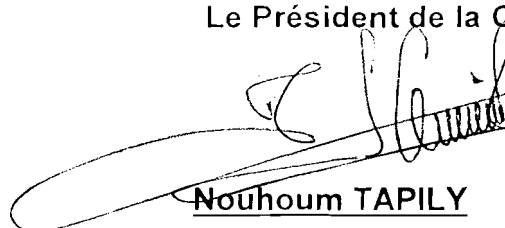
III- Personnalités indépendantes

- Maître **Hamidou DIABATE**, Avocat ;
- Maître **Ahmadou TOURE**, Notaire ;

Article 2 : La présente décision, qui abroge la Décision N°10-78/P-CS du 19 juillet 2010, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Bamako, le 24 août 2011

Le Président de la Cour Suprême


Nouhoum TAPILY

